

# Table des matières

## PARTIE LÉGISLATIVE

<b>Livre I<sup>er</sup></b>	<b>Le contrat</b>	L100-1
<b>Titre I<sup>er</sup></b>	<b>Règles communes aux assurances de dommages et aux assurances de personnes</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	L111-1 à L111-12
Chapitre II	Conclusion et preuve du contrat d'assurance - Forme et transmission des polices	L112-1 à L112-11
Chapitre III	Obligations de l'assureur et de l'assuré	L113-1 à L113-17
Chapitre IV	Compétence et prescription	L114-1 à L114-3
<b>Titre II</b>	<b>Règles relatives aux assurances de dommages</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	L121-1 à L121-17
Chapitre II	Les assurances contre l'incendie	L122-1 à L122-9
Chapitre III	Les assurances contre la grêle et la mortalité du bétail	L123-1 à L123-4
Chapitre IV	Les assurances de responsabilité	L124-1 à L124-5
Chapitre V	L'assurance des risques de catastrophes naturelles	L125-1 à L125-6
Chapitre VI	L'assurance contre les actes de terrorisme	
Section I	Dommages corporels	L126-1
Section II	Dommages matériels	L126-2 à L126-3
Chapitre VII	L'assurance de protection juridique	L127-1 à L127-8
Chapitre VIII	L'assurance des risques de catastrophes technologiques	L128-1 à L128-4
Chapitre IX	Assurances collectives de dommages	L129-1
<b>Titre III</b>	<b>Règles relatives aux assurances de personnes et aux opérations de capitalisation</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	L131-1 à L131-4
Chapitre II	Les assurances sur la vie et les opérations de capitalisation	
Section I	Dispositions générales	L132-1 à L132-27-2
Section II	Les assurances populaires	L132-28
Section III	Participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers	L132-29
Section IV	Les assurances ayant pour objet l'acquisition d'immeubles au moyen de constitution de rentes viagères	L132-30 à L132-31
Chapitre III	Accès à l'assurance contre les risques d'invalidité ou de décès	L133-1

Chapitre IV	Engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification	L134-1 à L134-5
<b>Titre IV Les assurances de groupe</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales relatives aux assurances de groupe	L141-1 à L141-7
Chapitre II	Plans d'épargne retraite donnant lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe	L142-1 à L142-8
Chapitre III	Retraite professionnelle supplémentaire	
Section I	Dispositions générales	L143-0
Section II	Opérations pratiquées par les fonds de retraite professionnelle supplémentaire	L143-1 à L143-9
Chapitre IV	Contrats de prévoyance et de retraite supplémentaire souscrits par des associations	
Section I	Contrats de prévoyance et de retraite supplémentaire des professions non salariées	L144-1
Section II	Plan d'épargne retraite populaire	L144-2 à L144-4
Chapitre V	Dispositions particulières relatives à la coassurance de certaines opérations collectives avec les organismes d'assurance relevant du code de la sécurité sociale et du code de la mutualité	L145-1 à L145-9
<b>Titre VI Dispositions diverses relatives aux contrats d'assurance et de capitalisation</b>		
Chapitre unique		
Section I	Rédaction du contrat en langue française	Néant
Section II	Polices d'assurance sur la vie ou bons de capitalisation ou d'épargne égarés, détruits ou volés	L160-1 à L160-2
Section III	Contrats d'assurance libellés en monnaie étrangère	L160-3 à L160-4
Section IV	Rachat par les entreprises d'assurance sur la vie des rentes inférieures à un certain montant minimal	L160-5
Section V	Effet sur les contrats d'assurance de la réquisition des biens et services	L160-6 à L160-8
Section V bis	Effet sur les contrats d'assurance sur la vie de la confiscation pénale	L160-9
Section VI	Assurances sur la vie à capital variable immobilier	L160-10 à L160-20
<b>Titre VII Les contrats d'assurance maritime, aérienne et aéronautique, fluviale et lacustre, sur marchandises transportées par tous modes et de responsabilité civile spatiale</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	L171-1 à L171-5
Chapitre II	Règles communes aux assurances maritime, fluviale et lacustre et sur marchandises transportées par tous modes	
Section I	Conclusion du contrat	L172-2 à L172-10
Section II	Obligations de l'assureur et de l'assuré	L172-11 à L172-23
Section III	Règlement de l'indemnité	L172-24 à L172-31
Chapitre III	Règles particulières aux assurances maritime, fluviale et lacustre, et sur marchandises transportées par tous modes	
Section I	Assurances sur corps maritimes, fluviaux et lacustres	L173-1 à L173-16
Section II	Assurances sur marchandises transportées par tous modes	L173-17 à L173-22-1
Section III	Assurances de responsabilité civile maritime, fluviale et lacustre	L173-23 à L173-26
Chapitre IV	Règles spéciales aux assurances fluviale et lacustre	

Section I	Assurance sur corps	L174-1 à L174-3
Section II	Assurance sur marchandises transportées	L174-4 à L174-5
Chapitre V	Assurances sur corps et de responsabilité civile aérienne et aéronautique	
Section I	Dispositions générales	L175-1 à L175-13
Section II	Obligations de l'assuré	L175-14 à L175-18
Section III	Obligations de l'assureur	L175-19 à L175-29
Chapitre VI	Assurances de responsabilité civile relative à une opération spatiale	L176-1 à L176-5
<b>Titre VIII Loi applicable aux contrats d'assurance pour les risques situés sur le territoire d'un ou plusieurs Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et pour les engagements qui y sont pris</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Assurances de dommages non obligatoires	L181-1 à L181-4
Chapitre II	Assurances de dommages obligatoires	L182-1
Chapitre III	Assurance sur la vie et capitalisation	L183-1 à L183-2
<b>Titre IX Dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et dispositions applicables à Mayotte, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle en matière d'assurance générale	L191-1 à L191-7
Chapitre II	Dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicables aux assurances non fluviales	L192-1 à L192-7
Chapitre IV	Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna	L194-1
Chapitre V	Dispositions applicables dans les Terres australes et antarctiques françaises	L195-1
<b>Livre II</b>	<b>Assurances obligatoires</b>	L200-1
<b>Titre I<sup>er</sup> L'assurance des véhicules terrestres à moteur et de leurs remorques et semi-remorques</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	L'obligation de s'assurer	
Section I	Personnes assujetties	L211-1 à L211-2
Section II	Etendue de l'obligation d'assurance	L211-4 à L211-7
Section III	Franchises, exclusions de garantie et déchéances	L211-7-1
Section IV	Contrôle de l'obligation d'assurance	Néant
Section V	Dispositions relatives à l'assurance des véhicules en circulation internationale et de certains autres véhicules	Néant
Section VI	Procédures d'indemnisation	L211-8 à L211-25
Section VII	Pénalités	L211-26 à L211-27
Chapitre II	L'obligation d'assurer - Le bureau central de tarification	L212-1 à L212-3
Chapitre IV	Dispositions particulières aux départements et territoires d'outre-mer et à Mayotte	
Section I	Dispositions particulières aux départements d'outre-mer	L214-1

<b>Titre 1<sup>er</sup> bis L'assurance habitation</b>	L215-1 à L215-4
<b>Titre II L'assurance des engins de remontée mécanique</b>	
Chapitre unique	L220-1 à L220-8
<b>Titre IV L'assurance des travaux de construction</b>	
Chapitre I <sup>er</sup> L'assurance de responsabilité obligatoire	L241-1 à L241-2
Chapitre II L'assurance de dommages obligatoire	L242-1 à L242-2
Chapitre III Dispositions communes	L243-1 à L243-9
<b>Titre V L'assurance de responsabilité civile médicale</b>	
Chapitre I <sup>er</sup> L'obligation de s'assurer	L251-1 à L251-3
Chapitre II L'obligation d'assurer. Le bureau central de tarification	L252-1 à L252-2
<b>Titre VII Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna</b>	L271-1
<b>Livre III Les entreprises</b>	L300-1 à L300-2
<b>Titre I<sup>er</sup> Dispositions générales et contrôle de l'Etat</b>	
Chapitre unique	
Section I Dispositions générales	L310-1 à L310-10-1
Section II Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L310-12 à L310-25-2
Section IV Sanctions	L310-26 à L310-28
Chapitre II Mesures de prévention et de gestion des crises	
Section I Dispositions générales	L311-1 à L311-4
Section II Dispositions relatives à l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des plans préventifs de rétablissement	L311-5 à L311-7
Section III Dispositions relatives à l'élaboration des plans préventifs de résolution	L311-8 à L311-10
Section IV Dispositions relatives à l'analyse de la résolvabilité	L311-11 à L311-13
Section V Dispositions complémentaires et relatives aux mesures de prévention	L311-14 à L311-17
Sous-section 1 Conditions d'ouverture d'une procédure de résolution	L311-18 à L311-21
Sous-section 2 Dispositions relatives à la mise en œuvre d'une mesure de résolution	L311-22 à L311-28
Sous-section 3 Dispositions relatives à l'utilisation de pouvoirs de police administrative en procédure de résolution	L311-29 à L311-34
Sous-section 4 Dispositions relatives à la mise en place d'un établissement-relais	L311-35 à L311-40
Sous-section 5 Dispositions relatives au recours à une structure de gestion de passifs	L311-41 à L311-49
Sous-section 6 Dispositions de procédure et respect des droits des assurés et créanciers	L311-50 à L311-55
Section VII Coopération et échange d'informations	L311-56 à L311-61
<b>Titre II Régime administratif</b>	
Chapitre I <sup>er</sup> Les agréments	
Section I Agrément administratif des entreprises d'assurance et de réassurance ayant leur siège social en France	L321-1 à L321-3
Section II Agrément administratif des entreprises ayant leur siège social dans la Confédération helvétique	L321-7
Section IV Agréments	L321-10 à L321-10-3
Section V Dispositions relatives à l'ouverture d'une succursale et à l'exercice de la libre prestation de services	L321-11 à L321-12

Chapitre II	Règles de constitution et de fonctionnement	
Section I	Dispositions communes	L322-1 à L322-3-2
Section II	Sociétés anonymes d'assurance, de capitalisation et de réassurance	L322-4 à L322-4-7
Section III	Entreprises nationales d'assurance et de capitalisation et sociétés centrales d'assurance	
Paragraphe 1	Constitution	L322-5 à L322-13
Paragraphe 2	Administration	L322-14 à L322-15
Paragraphe 3	Distribution et cession des actions des sociétés centrales d'assurance	L322-22 à L322-24
Section IV	Sociétés d'assurance mutuelles	
Sous-section 1	Dispositions générales	L322-26-1 à L322-26-7
Sous-section 2	Certificats mutualistes	L322-26-8 à L322-26-9
Section VI	Sociétés ou caisses d'assurances et de réassurances mutuelles agricoles	
Paragraphe 1	Dispositions générales	L322-27 à L322-27-2
Paragraphe 2	Organismes soumis à l'agrément administratif	Néant
Paragraphe 3	Organismes dispensés de l'agrément administratif	Néant
Section VII	Tontines	Néant
Section VIII	Sociétés européennes	L322-28 à L322-29
Chapitre III	Mesures de sauvegarde et d'assainissement	
Section II		L323-8
Chapitre IV	Transfert de portefeuille	
Section I	Règles générales	L324-1 à L324-3
Section II	Transfert d'office	L324-5
Section III	Règles relatives à l'affectation comptable des actifs transférés avec un portefeuille de contrats	L324-7
Chapitre V	Retrait de l'agrément administratif	
Section I	Règles générales	L325-1
Chapitre VI	Liquidation	
Section I	Règles générales	L326-1 à L326-14-1
Section III	Effets des procédures de liquidation des entreprises dont le siège social est situé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France	L326-20 à L326-30
Chapitre VII	Privilèges	L327-1 à L327-5
Chapitre VIII	Sanctions	L328-1 à L328-13
Chapitre IX	Succursales d'entreprises d'assurance dont le siège social est situé dans un Etat non partie à l'accord sur l'Espace économique européen	L329-1 à L329-3-1
<b>Titre III</b>	<b>Régime prudentiel applicable aux entreprises ne relevant pas du régime dit « Solvabilité II »</b>	<b>L330-1</b>
Chapitre I <sup>er</sup>	Les engagements réglementés <i>Le présent chapitre ne comporte pas de disposition législative.</i>	
Chapitre II	Réglementation des placements et autres éléments d'actif <i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions législatives.</i>	
Chapitre III	Revenu des placements <i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions législatives.</i>	
Chapitre IV	Solvabilité des entreprises	L334-1
Chapitre V	Mesures de sauvegarde relatives aux entreprises d'assurance <i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions législatives.</i>	

Chapitre VI	Contrôle interne et états à produire par les entreprises	L336-1
<b>Titre IV Dispositions comptables et statistiques</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Principes généraux	L341-1 à L341-4
Chapitre II	Dispositions comptables particulières <i>Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions législatives.</i>	
Chapitre III	Plan et évaluations comptables particuliers à l'assurance	Néant
Section I	Engagements et provisions techniques	L343-1
Chapitre IV	Catégories d'assurance et états à produire	L344-1
Chapitre V	Comptes consolidés et combinés	L345-2 à L345-3
<b>Titre V Règles prudentielles applicables aux entreprises relevant du régime dit « Solvabilité II »</b>		
		L350-1 à L350-2
Chapitre I <sup>er</sup>	Valorisation du bilan prudentiel	
Section I	Dispositions générales sur la valorisation du bilan prudentiel	L351-1
Section II	Provisions techniques prudentielles	
Sous-section 1	Dispositions générales sur la valorisation des provisions techniques prudentielles	L351-2 à L351-3-1
Sous-section 2	Mesures transitoires	L351-4 à L351-5-1
Section III	Fonds propres	L351-6 à L351-7-1
Chapitre II	Exigences de capital réglementaire	
Section 1	Capital de solvabilité requis	L352-1 à L352-4-1
Section 2	Minimum de capital requis	L352-5 à L352-5-1
Section 3	Entreprises en situation irrégulière	L352-6 à L352-10
Chapitre III	Investissements	L353-1
Chapitre IV	Système de gouvernance	L354-1 à L354-3
Chapitre V	Information à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et au public	
Section I	Informations à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L355-1 à L355-4
Section II	Informations à destination du public	L355-5 à L355-7
Section III	Informations à fournir à l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles	L355-8
Chapitre VI	Exigences spécifiques aux groupes	
Section I	Dispositions générales	L356-1
Section II	Dispositions relatives au contrôle des groupes	
Sous-section 1	Dispositions générales	L356-2 à L356-10-1
Sous-section 2	Dispositions spécifiques aux groupes avec une entreprise mère ayant son siège social en dehors de l'Union européenne	L356-11 à L356-14
Section III	Exigence de capital réglementaire des groupes	L356-15 à L356-17-1
Section IV	Système de gouvernance des groupes	L356-18 à L356-20-1
Section V	Informations à fournir aux autorités de contrôle par les groupes	L356-21 à L356-22
Section VI	Informations à fournir au public par les groupes	L356-23 à L356-25-1
Section VII	Dispositions relatives à la surveillance complémentaire des entités réglementées appartenant à un conglomérat financier	L356-26

## **Titre VI Libre établissement et libre prestation de services communautaires**

Chapitre I <sup>er</sup>	Définitions	
Chapitre II	Conditions d'exercice	L362-1 à L362-4
Chapitre III	Contrôle et sanctions	L363-1 à L363-5
Chapitre IV	Transferts de portefeuille	L364-1 à L364-2
Chapitre V	Dispositions relatives à la coassurance	L365-1

## **Titre VII Prestations de service fournies par une institution de retraite professionnelle établie dans un autre Etat membre de l'union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen**

Section I	Prestations de service fournies par une institution de retraite professionnelle établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	L370-1 à L370-5
Section II	Transferts de portefeuille entre fonds de retraite professionnelle supplémentaire et institutions de retraite professionnelle établies dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	L370-6 à L370-9

## **Titre VIII Fonds de retraite professionnelle supplémentaire**

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	L381-1 à L381-7
Chapitre II	Agrément	
Section I	Agrément administratif	L382-1 à L382-3
Section II	Ouverture d'une succursale et exercice de la libre prestation de services	L382-4
Chapitre III	Retrait d'agrément	L383-1
Chapitre IV	Transfert de portefeuille	
Section I	Transfert entre entreprises d'assurance et fonds de retraite professionnelle supplémentaire	L384-1 à L384-2
Section II	Transfert entre fonds de retraite professionnelle supplémentaire	L384-3 à L384-4
Section III	Règles comptables relatives aux transferts de contrats de retraite professionnelle supplémentaire	L384-5
Chapitre V	Règles financières et prudentielles	
Section 1	Valorisation	L385-1
Section 2	Exigences de solvabilité	L385-2 à L385-3
Section 3	Investissements	L385-4
Section 4	Système de gouvernance	L385-5
Section 5	Informations à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	L385-6
Section 6	Informations à fournir au public	L385-7 à L385-7-2
Section 7	Mesures de sauvegarde	L385-8
Section 8	Dispositions applicables aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire appartenant à un groupe d'assurance et à un conglomérat financier	L385-9
Section 9	Financement	L385-10

**Titre IX Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna** L390-1**Livre IV Organisations et régimes particuliers d'assurance** L400-1**Titre I<sup>er</sup> Organisations générales d'assurance**

Chapitre I <sup>er</sup>	Comités consultatifs	
Section I	Organisation et attributions	L411-1 à L411-3
Section II	Fonctionnement	Néant
Chapitre II	L'école nationale d'assurances	L412-1

**Titre II Le Fonds de garantie**

Chapitre I <sup>er</sup>	Le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages	
Section I	Dispositions générales	L421-1 à L421-7
Section II	Dispositions spéciales aux accidents de chasse survenus en France métropolitaine	L421-8
Section III	Dispositions communes aux accidents d'automobile survenus en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, et aux accidents de chasse survenus en France métropolitaine	Néant
Section IV	Organisation, fonctionnement et contrôle du fonds de garantie	Néant
Section V	Régime financier du fonds de garantie	L421-8-1
Section VI	Intervention du fonds en cas de retrait d'agrément administratif d'entreprises d'assurances obligatoires	L421-9 à L421-10-3
Section VII	Dispositions particulières aux départements d'outre-mer	Néant
Section IX	Dispositions particulières applicables aux accidents d'automobile survenus à l'étranger	L421-11 à L421-15
Section X	Dispositions spéciales aux catastrophes technologiques	
Section XI	Dispositions particulières applicables aux dommages immobiliers d'origine minière	L421-17
Chapitre II	Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions	
Section I	Indemnisation des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions	L422-1 à L422-6
Section II	Aide au recouvrement des dommages et intérêts pour les victimes d'infractions	L422-7 à L422-11
Chapitre III	Le fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes	L423-1 à L423-8
Chapitre IV	Organisme d'indemnisation	L424-1 à L424-7
Chapitre V	Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles	L425-1
Chapitre VI	Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par des professionnels de santé	L426-1

**Titre III Organismes particuliers d'assurance**

Chapitre I <sup>er</sup>	La caisse centrale de réassurance	
Section II	Opérations effectuées avec la garantie de l'Etat	
Paragraphe 1	Dispositions communes	Néant
Paragraphe 2	Risques exceptionnels et nucléaires	L431-4 à L431-7
Paragraphe 3	Risques de catastrophes naturelles	L431-9
Paragraphe 4	Risques d'attentats	L431-10
Section III	Opérations de gestion	
Paragraphe 1	Fonds national de gestion des risques en agriculture	L431-11

Paragraphe 2	Fonds de garantie des calamités agricoles dans les départements d'outre-mer à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin	L431-12
Paragraphe 4	Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction	L431-14
<b>Chapitre II</b>	<b>Garanties publiques pour le commerce extérieur</b>	
Section I	Dispositions générales	L432-1 à L432-5
Section II	Administration et fonctionnement	Néant
Section III	Risques garantis	Néant
Section IV	Dispositions diverses	Néant
<b>Titre IV</b>	<b>Régimes particuliers d'assurance</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions relatives à certaines opérations de prévoyance collective et d'assurance	
Section I	Dispositions générales	L441-1 à L441-7
Section II	Règles techniques et comptables	L441-8
Section IV	Dispositions transitoires	L441-10
Chapitre II	Autres régimes particuliers d'assurance	
Section I	Régime d'indemnisation des risques en agriculture	L442-1 à L442-2
Section II	Régime obligatoire d'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles et des membres non salariés de leur famille (AMEXA)	L442-3
Section III	Assurance des exploitants agricoles contre les accidents de la vie privée, les accidents du travail et les maladies professionnelles	L442-4 à L442-5
Section IV	Régime obligatoire d'assurance maladie et maternité des travailleurs indépendants non agricoles	
Chapitre III	Dispositions relatives aux engagements de caution	L443-1
<b>Titre V</b>	<b>Organisme d'information</b>	L451-1 à L451-5
<b>Titre VII</b>	<b>Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna</b>	L471-1
<b>Livre V</b>	<b>Distributeurs d'assurances</b>	L500 à L500-1
<b>Titre I<sup>er</sup></b>	<b>Distribution d'assurances</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Champ d'application, définitions et exigences professionnelles et organisationnelles	
Section I	Champ d'application et définitions	L511-1
Section II	Exigences professionnelles	L511-2 à L511-3
Section III	Exigences organisationnelles	L511-4 à L511-6
Chapitre II	Principes généraux relatifs à l'intermédiation d'assurance	
Section I	Obligation d'immatriculation	L512-1 à L512-2
Section II	Autres conditions d'accès et d'exercice	L512-3
Sous-section 1	Conditions d'honorabilité	L512-4
Sous-section 2	Conditions de capacité professionnelle	L512-5
Sous-section 3	Assurance de responsabilité civile	L512-6
Sous-section 4	Garantie financière	L512-7
Section III	Dispositions générales	L512-8
Chapitre III	Dérogations aux principes généraux pour les intermédiaires d'assurance à titre accessoire	L513-1 à L513-2

Chapitre IV	Contrôle des conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distribution	
Section I	Justifications exigées des personnes habilitées à présenter des opérations d'assurance ou de capitalisation	Néant
Section II	Modalités de contrôle spéciales aux conditions de capacité professionnelle	Néant
Section III	Modalités de contrôle spéciales aux conditions d'honorabilité	Néant
Section IV	Dispositions diverses et pénalités	L514 à L514-4
Chapitre V	Dispositions spéciales concernant la liberté d'établissement et la libre prestation de services	
Section I	Exercice de la libre prestation de services et manquement à des obligations dans le cadre de cet exercice	L515-1 à L515-2
Section II	Exercice de la liberté d'établissement et manquement à des obligations dans le cadre de cet exercice	L515-3 à L515-4
Section III	Dispositions relatives à la répartition des compétences entre autorités	L515-5
Section IV	Mise en œuvre de pouvoirs pour des raisons d'intérêt général	L515-6
Chapitre VI	Surveillance des produits et exigences en matière de gouvernance	L516-1 à L516-2

## **Titre II Informations à fournir par les distributeurs et règles de conduite**

Chapitre 1 <sup>er</sup>	Dispositions applicables à l'ensemble des contrats d'assurance	
Section I	Principes généraux	L521-1
Section II	Informations à fournir	L521-2 à L521-3
Section III	Règles de conduite	L521-4 à L521-7
Chapitre II	Exigences supplémentaires en ce qui concerne les contrats de capitalisation et certains contrats d'assurance vie	
Section I	Prévention des conflits d'intérêts	L522-1 à L522-2
Section II	Information à fournir	L522-3 à L522-4
Section III	Règles de conduite	L522-5 à L522-7

## **Titre III Dispositions spéciales aux courtiers et sociétés de courtage d'assurance**

Chapitre unique		L530-2-1 à L530-3
-----------------	--	-------------------

## **Titre IV Dispositions spéciales aux agents généraux d'assurance**

Chapitre unique		L540-1 à L540-2
-----------------	--	-----------------

## **Titre V Dispositions spéciales aux mandataires non agents généraux d'assurance**

Chapitre unique		L550-1
-----------------	--	--------

## **Titre VI Dispositions spécifiques à Mayotte**

L561-1

## PARTIE RÉGLEMENTAIRE

### Livre I<sup>er</sup> Le contrat

#### **Titre I<sup>er</sup> Règles communes aux assurances de dommages et aux assurances de personnes**

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	R111-1 à R111-3
Chapitre II	Conclusion et preuve du contrat d'assurance - Forme et transmission des polices	R112-1 à R112-6
Chapitre III	Obligations de l'assureur et de l'assuré	R113-1 à R113-14
Chapitre IV	Compétence et prescription	R114-1

#### **Titre II Règles relatives aux assurances de dommages**

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	Néant
Chapitre II	Les assurances contre l'incendie	Néant
Chapitre III	Les assurances contre la grêle et la mortalité du bétail	Néant
Chapitre IV	Les assurances de responsabilité	R*124-1 à R*124-4
Chapitre VI	L'assurance contre les actes de terrorisme	
Section I	Dommages corporels	Néant
Section II	Dommages matériels	R126-2
Chapitre VII	L'assurance de protection juridique	R127-1
Chapitre VIII	L'assurance des risques de catastrophes technologiques	R128-1 à R128-4

#### **Titre III Règles relatives aux assurances de personnes et aux opérations de capitalisation**

Chapitre I <sup>er</sup>	Contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte	R131-1 à R131-11
Chapitre II	Les assurances sur la vie et les opérations de capitalisation	
Section I	Dispositions générales	R132-2 à R132-5-7
Section II	Les assurances populaires	Néant
Section III	Participation des assurés aux bénéfices techniques et financiers	Néant
Section IV	Les assurances ayant pour objet l'acquisition d'immeubles au moyen de constitution de rentes viagères	Néant
Section V	Transfert des contrats liés à la cessation d'activité professionnelle	
Sous-section 1	Dispositions générales	D132-6 à D132-7
Sous-section 2	Règles particulières de transfert	D132-8 à D132-10
Chapitre IV	Engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification	R134-1 à R134-11

#### **Titre IV Les assurances de groupe**

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales relatives aux assurances de groupe	
Section I	Associations souscriptrices	R141-1 à R141-11
Chapitre II	Plans d'épargne retraite donnant lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe	D142-1 à D142-2
Chapitre III	Retraite professionnelle supplémentaire	R143-1 à R143-6

Chapitre IV	Contrats de prévoyance et de retraite supplémentaires souscrits par des associations	
Section I	Dispositions générales	R144-1
Section II	Dispositions particulières aux contrats de prévoyance et de retraite supplémentaire des professions non salariées	R144-2 à R144-3
Section III	Dispositions particulières au plan d'épargne retraite populaire	
Sous-section 1	Gouvernance du plan	R144-4 à R144-17
Sous-section 2	Dispositions techniques spécifiques au plan d'épargne retraite populaire	R144-18 à R144-31

## **Titre V Le contrat de capitalisation**

Chapitre unique		
Section III	Tirages au sort	R*150-4 à R150-16

## **Titre VI Dispositions diverses relatives aux contrats d'assurance et de capitalisation**

Chapitre unique		
Section II	Polices d'assurance sur la vie ou bons de capitalisation ou d'épargne égarés, détruits ou volés	R*160-4 à R*160-6
Section IV	Rachat par les entreprises d'assurance sur la vie des rentes inférieures à un certain montant minimal	Néant
Section V	Effet sur les contrats d'assurance de la réquisition des biens et services	R*160-9 à R*160-11

## **Titre VII Les contrats d'assurances maritime, aérienne et aéronautique, fluviale et lacustre, sur marchandises transportées par tous modes et de responsabilité civile spatiale**

Chapitre 1 <sup>er</sup>	Dispositions générales	R171-1 à D171-3
Chapitre II	Règles communes aux assurances maritime, fluviale et lacustre, et sur marchandises transportées par tous modes	
Section I	Conclusion du contrat	R172-1 à R172-3-1
Section II	Obligations de l'assureur et de l'assuré	Néant
Section III	Règlement de l'indemnité	R172-4 à R172-6
Chapitre III	Règles particulières aux assurances maritime, fluviale et lacustre, et sur marchandises transportées par tous modes	
Section I	Assurances sur corps maritimes, fluviaux et lacustres	
Section II	Assurances sur marchandises transportées par tous modes	
Section III	Assurances de responsabilité civile maritime, fluviale et lacustre	
Chapitre IV	Règles spéciales aux assurances fluviale et lacustre	
<i>Ce chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>		
Chapitre V	Assurances sur corps et de responsabilité civile aérienne et aéronautique	
Section I	Dispositions générales	R175-1 à R175-5
Chapitre VI	Assurances de responsabilité civile relative à une opération spatiale	R176-1

## **Titre IX Dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et dispositions applicables à Mayotte, dans les îles Wallis et Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises**

Chapitre 1 <sup>er</sup>	Dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle en matière d'assurance générale	
<i>Ce chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>		

Chapitre II	Dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle applicables aux assurances non fluviales	
	<i>Ce chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	
Chapitre IV	Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna	R194-1
Chapitre V	Dispositions applicables dans les Terres australes et antarctiques françaises	R195-1
<b>Livre II Assurances obligatoires</b>		
<b>Titre I<sup>er</sup> L'assurance des véhicules terrestres à moteur et de leurs remorques et semi-remorques</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	L'obligation de s'assurer	
Section II	Étendue de l'obligation d'assurance	R211-2 à R211-8
Section III	Franchises, exclusions de garanties, déchéances et recours de l'assureur	R211-10 à R211-13
Section IV	Contrôle de l'obligation d'assurance	
	Paragraphe 1 L'attestation d'assurance	R211-14 à R211-21
	Paragraphe 2 Le certificat d'assurance	R211-21-1 à R211-21-7
Section V	Dispositions relatives à l'assurance des véhicules en circulation internationale et de certains autres véhicules	R*211-22 à R211-27
Section VI	Procédures d'indemnisation	R211-29 à R211-44
Chapitre IV	Dispositions particulières aux départements et territoires d'outre-mer et à Mayotte	
Section I	Dispositions particulières aux départements d'outre-mer	R*214-1 à R*214-4
Section II	Dispositions particulières aux territoires d'outre-mer	Néant
<b>Titre II L'assurance des engins de remontée mécanique</b>		
Chapitre unique		R220-1 à R220-8
<b>Titre IV L'assurance des travaux de bâtiment</b>		
		R243-1 à R243-3
<b>Titre V Dispositions relatives au Bureau central de tarification</b>		
		R250-1 à R250-6
<b>Titre V bis L'assurance de la responsabilité civile médicale</b>		
		R251-1
<b>Livre III Les entreprises</b>		
<b>Titre I<sup>er</sup> Dispositions générales et contrôle de l'Etat</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	
Section I	Dispositions générales applicables aux entreprises d'assurance	R310-5 à R310-10-1
Section II	Dispositions générales applicables aux entreprises de réassurance	R310-10-3
Chapitre II	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	
Section I	Dispositions générales	R310-11
Section II	Dispositions relatives à la libre prestation de services et au libre établissement des organismes relevant du code des assurances, du code de la mutualité et du code de la sécurité sociale	R310-17-1 à R310-17-3
Section III	Mesures de police et sanctions spécifiques aux organismes relevant du code des assurances, du code de la mutualité et du code de la sécurité sociale	R310-19
Section IV	Sanctions	R310-22
Section V	Procédures judiciaires et de conciliation	R310-23

Chapitre III	Mesures de prévention et de gestion des crises	
Section 1	Dispositions relatives à l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des plans préventifs de rétablissement	R311-1 à R311-6
Section 2	Dispositions relatives à l'analyse de la solvabilité	R311-7
Section 3	Dispositions relatives à la procédure de résolution	
Sous-section 1	Conditions d'ouverture d'une procédure de résolution	R311-8
Sous-section 2	Dispositions relatives à l'utilisation de pouvoirs de police administrative en procédure de résolution	R311-9 à R311-10
Sous-section 3	Dispositions relatives aux transferts de portefeuilles de contrats d'assurance	R311-11 à R311-13
Sous-section 4	Dispositions relatives à la mise en place d'un établissement-relais	R311-14 à R311-16
Sous-section 5	Dispositions de procédure et respect des droits des assurés et créanciers	R311-17 à R311-20
Section 4	Coopération et échange d'informations	R311-21 à R311-26

## Titre II Régime administratif

Chapitre I <sup>er</sup>	Les agréments	
Section I	Agrément administratif des entreprises dont le siège social est en France	
Sous-section 1	Dispositions relatives aux entreprises d'assurance	R321-1 à R321-5
Sous-section 2	Dispositions relatives aux entreprises de réassurance	R321-5-1 à R321-5-4
Section II	Agrément administratif des entreprises d'assurance non communautaires dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Espace économique européen	R321-6
Section IV	Conditions des agréments	
Sous-section 1	Dispositions relatives aux entreprises d'assurance	R321-14 à R321-22
Sous-section 2	Dispositions relatives aux entreprises de réassurance	R321-25 à R321-29
Section V	Dispositions relatives à l'ouverture d'une succursale et l'exercice de la libre prestation de services des organismes relevant du code des assurances, du code de la mutualité et du code de la sécurité sociale	R321-32
Section VI	Dispositions relatives à l'exercice de certaines opérations de coassurance par les entreprises d'assurance	R321-33 à R321-35
Chapitre II	Règles de constitution et de fonctionnement	
Section I	Dispositions communes	
Sous-section 1	Dispositions relatives aux entreprises d'assurance	R322-1 à R322-4
Sous-section 2	Dispositions relatives aux entreprises de réassurance	R322-4-1
Section II	Sociétés anonymes d'assurance, de capitalisation et de réassurance	
Sous-section 1	Dispositions relatives aux entreprises d'assurance	R322-5 à R322-9
Sous-section 2	Dispositions relatives aux entreprises de réassurance	R322-10
Sous-section 3	Dispositions relatives aux entreprises d'assurance et de réassurance	R322-11-1 à R322-11-6
Section III	Entreprises nationales d'assurance et de capitalisation et sociétés centrales d'assurance	
Paragraphe 2	Administration	R322-20 à R322-26
Section IV	Sociétés d'assurance mutuelles	
Sous-section 1	Constitution	R322-42 à R322-52
Sous-section 2	Direction et administration	

Paragraphe 1	Sociétés d'assurance mutuelles à conseil d'administration et direction générale	R322-53 à R322-53-3
Paragraphe 2	Sociétés d'assurance mutuelles à conseil de surveillance et directoire	R322-54 à R322-54-3
Paragraphe 3	Dispositions communes aux sociétés d'assurance mutuelles à conseil d'administration et direction générale et à conseil de surveillance et directoire	R322-55 à R322-57
Paragraphe 4	L'assemblée générale des sociétés d'assurance mutuelles	R*322-58 à R*322-70
Sous-section 3	Obligations des sociétaires et de la société	R322-71 à R*322-76
Sous-section 4	Emprunts, titres participatifs et certificats mutualistes	R322-77 à R322-80-2
Sous-section 5	Réassurance	R322-81 à R322-84
Sous-section 6	Publicité	R322-85 à R*322-89
Sous-section 7	Nullités	R322-90 à R322-92
Sous-section 8	Sociétés mutuelles d'assurance	R322-93 à R*322-106-1
Sous-section 9	Fusion de sociétés d'assurance mutuelles	R322-106-2 à R322-106-11
Section V	Unions de sociétés d'assurance mutuelles	R322-107 à R*322-117-6
Section VI	Sociétés ou caisses d'assurances et de réassurances mutuelles agricoles	
Paragraphe 1	Dispositions générales	R322-118 à R*322-125
Paragraphe 2	Organismes soumis à l'agrément administratif	R*322-126 et R322-131
Paragraphe 3	Organismes dispensés de l'agrément administratif	R322-132 à R322-138
Section VII	Tontines	R322-139 à R322-159
Section VIII	Les sociétés de groupe d'assurance mutuelle et les conventions d'affiliation	R322-160 à R322-166
Section IX	Dispositions spécifiques aux entreprises d'assurance et de réassurance relevant du régime dit « Solvabilité II »	R322-167 à R322-168
Chapitre III	Mesures de sauvegarde et d'assainissement	
Section II	Mesures d'assainissement des entreprises dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union européenne	R*323-11 à R323-12
Chapitre IV	Transfert de portefeuille	
Section I	Règles générales	
Section II	Transfert d'office	R324-5
Chapitre V	Retrait de l'agrément administratif	
Section I	Règles générales	R325-2 à R325-14
Chapitre VI	Liquidation	
Section I	Règles générales	R326-1 à R*326-2
Section III	Effets des procédures de liquidation des entreprises d'assurance dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union européenne autre que la France	R326-4
Chapitre VII	Privilèges	R*327-1
Chapitre VIII	Sanctions	R328-1 à R328-2
Chapitre IX	Succursales d'entreprises d'assurance dont le siège social est situé dans un Etat non partie à l'accord sur l'Espace économique européen	R329-1 à R329-5
<b>Titre III</b>	<b>Régime prudentiel applicable aux entreprises ne relevant pas du régime dit « Solvabilité II »</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Les engagements réglementés	R331-1 à R331-3

Chapitre II	Réglementation des placements et autres éléments d'actif	
Section I	Éléments d'actif admis en représentation des engagements réglementés	
Sous-section 1	Dispositions applicables aux entreprises d'assurance	R332-1 à R332-10
Sous-section 2	Dispositions applicables aux entreprises de réassurance	
Section II	Réglementations particulières concernant certains éléments d'actifs des entreprises d'assurance	R332-11 à R332-17
Section IV	Commissions et frais d'acquisition à amortir	R332-35
Section VI	Instruments financiers à terme des entreprises d'assurance	R332-45 à R332-58
Section VII	Règles particulières aux contrats de retraite professionnelle supplémentaire	R332-63-1
Section VIII	Dispositions particulières aux territoires d'outre-mer	R332-64
Section IX	Dispositions spécifiques aux actifs des comptabilités auxiliaires d'affectation	R332-65 à R332-66
Chapitre IV	Solvabilité des entreprises	
Section I	La marge de solvabilité Dispositions communes	R334-1 à R334-1-2
Section II	La marge de solvabilité des entreprises d'assurance de dommages	
Paragraphe 1	Constitution de la marge de solvabilité	R334-3
Paragraphe 2	Exigence minimale de marge de solvabilité	R334-5
Paragraphe 3	Le fonds de garantie	R334-7 à R334-9-1
Section III	La marge de solvabilité des entreprises d'assurance sur la vie	
Paragraphe 1	Constitution de la marge de solvabilité	R334-11
Paragraphe 2	Exigence minimale de marge de solvabilité	R334-13 à R334-13-2
Paragraphe 3	Le fonds de garantie	R334-15 à R334-15-1
Section IV	La marge de solvabilité des entreprises mixtes exerçant à la fois des opérations mentionnées aux 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> de l'article L. 310-1	
Paragraphe 1	Constitution de la marge de solvabilité	R334-17
Paragraphe 2	Exigence minimale de marge de solvabilité	R334-19
Paragraphe 3	Le fonds de garantie	R334-21
Section VII	Dispositions transitoires relatives à la marge de solvabilité	R334-30 à R334-32
Section VIII	Dispositions particulières aux territoires d'outre-mer	R334-39
Chapitre V	Mesures de sauvegarde relatives aux entreprises d'assurance	R335-1 à R335-6
Chapitre VI	Contrôle interne et états à produire par les entreprises	
Section I	Dispositions générales	R336-1 à R336-8
<b>Titre IV</b>	<b>Dispositions comptables et statistiques</b>	
Chapitre 1 <sup>er</sup>	Principes généraux	R341-2 à R341-9
Chapitre II	Dispositions comptables particulières	
Section VI	Dispositions spécifiques relatives aux comptabilités auxiliaires d'affectation	R342-1 à R342-9-1
Section VII	Règles particulières aux contrats de retraite professionnelle supplémentaire	R342-10 à R342-14
Chapitre III	Plan et évaluations comptables particuliers à l'assurance	
Section I	Engagements et provisions techniques	
Sous-section 1	Dispositions générales	R343-1 à R343-2-1

Sous-section 2	Provisions techniques des opérations d'assurances sur la vie, d'assurance nuptialité-natalité et de capitalisation	R343-3 à R343-6
Sous-section 3	Provisions techniques des autres opérations d'assurance	R343-7
Sous-section 4	Provisions techniques des opérations de réassurance	R343-8
Section II	Estimation des éléments d'actifs	R343-9 à R343-13
Section III	Revenu des placements	R343-14 à R343-16
Chapitre IV	Catégories d'assurances et états à produire	R344-1 à Annexe R344-7
Chapitre V	Comptes consolidés et combinés	R345-1 à R345-1-4
Section I	Méthode de consolidation et méthode d'élaboration des comptes combinés	R345-4
Section II	Présentation des comptes consolidés ou combinés	R345-7
<b>Titre V</b>	<b>Régime prudentiel applicable aux entreprises relevant du régime dit « Solvabilité II »</b>	R350-1 à R350-2
Chapitre I <sup>er</sup>	Valorisation du bilan prudentiel	
Section I	Dispositions générales sur la valorisation du bilan prudentiel	R351-1
Section II	Provisions techniques prudentielles	
Sous-section 1	Dispositions générales sur la valorisation des provisions techniques prudentielles	R351-2 à R351-15
Sous-section 2	Mesures transitoires	R351-16 à R351-17
Section III	Fonds propres	R351-18 à R351-28
Chapitre II	Exigences de capital réglementaire	R352-1 à R352-1-1
Section I	Capital de solvabilité requis	
Sous-section 1	Dispositions générales	R352-2 à R352-3
Sous-section 2	Formule standard	R352-4 à R352-12
Sous-section 3	Modèle interne	R352-13 à R352-24
Sous-section 4	Exigence de capital supplémentaire	R352-26
Sous-section 5	Mesures transitoires	R352-27 à R352-28
Section II	Minimum de capital requis	R352-29
Section III	Entreprises en situation irrégulière	R352-30 à R352-34-1
Section IV	Entreprises d'assurance mixtes	R352-35
Chapitre III	Investissements	R353-1 à R353-5
Chapitre IV	Système de gouvernance	R354-1 à R354-8
Chapitre V	Informations à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et au public	
Section I	Informations à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	
Sous-section 1	Dispositions générales	R355-1 à R355-5
Sous-section 2	Dispositions transitoires	R355-6
Section II	Informations à destination du public	
Sous-section 1	Dispositions générales	R355-7 à R355-11
Sous-section 2	Dispositions transitoires	R355-12
Chapitre VI	Exigences spécifiques aux groupes	
Section I	Dispositions générales relatives au contrôle des groupes	R356-1 à R356-5-2
Section II	Dispositions spécifiques aux groupes avec une entreprise mère ayant son siège social en dehors de l'Union européenne	R356-6 à R356-7
Section III	Exigence de capital réglementaire des groupes	R356-8 à R356-31
Section IV	Système de gouvernance des groupes	R356-33 à R356-50-1

Section V	Informations à fournir aux autorités de contrôle par les groupes	
Sous-section 1	Dispositions générales	R356-51 à R356-53-1
Sous-section 2	Dispositions transitoires	R356-54
Section VI	Informations à fournir au public par les groupes	
Sous-section 1	Dispositions générales	R356-55 à R356-60
Sous-section 2	Dispositions transitoires	R356-61
<b>Titre VI</b>	<b>Libre établissement et libre prestation de services communautaires</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Définitions	Néant
Chapitre II	Conditions d'exercice	R362-1 à R362-2
Chapitre III	Contrôle et sanctions	R363-1
Chapitre IV	Transferts de portefeuille	R364-1
Chapitre V	Dispositions relatives à la coassurance	R365-1 à R365-2
<b>Titre VII</b>	<b>Les institutions de retraite professionnelle établies dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen</b>	
Section I	Prestations de service fournies par une institution de retraite professionnelle établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	R370-1 à R370-7
Section II	Transferts de portefeuille entre un fonds de retraite professionnelle supplémentaire et une institution de retraite professionnelle établie dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	R370-8 à R370-10
<b>Titre VIII</b>	<b>Fonds de retraite professionnelle supplémentaire</b>	
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales <i>Ce chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.</i>	R381-1
Chapitre II	Agrément	
Section I	Agrément administratif	R382-1 à R382-3
Section II	Ouverture d'une succursale et exercice de la libre prestation de services	R382-4 à 382-5
Chapitre III	Retrait d'agrément	R383-1
Chapitre IV	Transfert de portefeuille	R384-1
Chapitre V	Règles financières et prudentielles	
Section I	Exigences de solvabilité	
Sous-section 1	Constitution de la marge de solvabilité	R385-1
Sous-section 2	Exigence minimale de marge de solvabilité	R385-2
Sous-section 3	Fonds de garantie	R385-3
Sous-section 4	Tests de résistance	R385-4
Section II	Investissements	R385-5 à R385-15
Section III	Système de gouvernance	R385-16 à R385-16-2
Section IV	Informations à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	R385-17
Section V	Informations à fournir au public	R385-18 à R385-21
Section VI	Mesures de sauvegarde	R385-22 à R385-25

## **Titre IX Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna** R391-1

### **Livre IV Organisations et régimes particuliers d'assurance**

#### **Titre I<sup>er</sup> Organisations générales d'assurance**

#### **Titre II Les fonds de garantie**

Chapitre I<sup>er</sup> Le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages

Section I Dispositions applicables aux accidents de la circulation survenus en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et à Mayotte

Paragraphe 1 Dispositions communes à l'indemnisation des dommages résultant d'atteintes à la personne et des dommages aux biens R421-1

Paragraphe 2 Dispositions applicables à l'indemnisation des dommages résultant d'atteintes à la personne R421-2 à R421-17

Paragraphe 3 Dispositions applicables à l'indemnisation des dommages aux biens R421-18 à R421-20

Section II Dispositions applicables aux accidents de chasse R421-21 à R421-24

Section III Organisation, fonctionnement et contrôle du fonds de garantie R421-25 à R421-26

Section IV Régime financier du fonds de garantie

Paragraphe 1 R421-27 à R421-37

Paragraphe 2 R421-38 à R421-43

Paragraphe 3 R421-44 à R421-47

Section V Intervention du fonds en cas de retrait d'agrément administratif d'une entreprise d'assurance

Paragraphe 1 Intervention du fonds de garantie R421-50 à R421-52

Paragraphe 2 Relations entre le liquidateur et le fonds de garantie R421-53 à R421-55

Paragraphe 3 Actions en justice contre le fonds de garantie R421-56

Section VI Dispositions particulières aux départements d'outre-mer R421-57

Section VII Dispositions particulières aux territoires d'outre-mer R421-58 à R421-63

Section VIII Dispositions particulières applicables aux accidents d'automobile survenus à l'étranger R\*421-64 à R421-71

Section IX Dispositions relatives au financement d'actions visant à réduire le nombre des accidents de la circulation et à prévenir la non-assurance de responsabilité civile automobile R421-72

Section X Dispositions particulières applicables aux dommages immobiliers d'origine minière R421-73 à R421-77

Section XI Dispositions spéciales aux catastrophes technologiques R421-78

Chapitre II Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions R422-1 à R422-10

Chapitre III Fonds de garantie des assurés contre la défaillance de sociétés d'assurance de personnes R423-1 à R423-18

Chapitre IV Fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles

Section I Dispositions générales R424-1 à R424-4

Section II Dispositions relatives à la gestion du fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles R424-5 à R424-10

Section III Dispositions relatives à l'instruction des demandes d'indemnisation R424-11 à R424-17

Chapitre VI Fonds de garantie universelle des risques locatifs R426-1 à R426-11

Chapitre VII	Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par des professionnels de santé	
Section I	Dispositions générales	R427-1 à R427-3
Section II	Dispositions relatives à la gestion du fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par des professionnels de santé	R427-4 à R427-11
Section III	Dispositions relatives à l'intervention du fonds en cas de retrait d'agrément d'entreprises pratiquant l'assurance de responsabilité civile médicale	R427-12 à R427-15

### **Titre III Organismes particuliers d'assurance**

Chapitre I <sup>er</sup>	La caisse centrale de réassurance	
Section I	Dispositions générales	R*431-6-2
Section II	Opérations effectuées avec la garantie de l'Etat	
Paragraphe 1	Dispositions communes	R431-16-1 à R431-16-4
Paragraphe 2	Risques exceptionnels et nucléaires	R431-27 à R431-29
Paragraphe 3	Risques de catastrophes naturelles	R431-30 à R431-31
Paragraphe 4	Risques d'attentats	Néant
Section III	Opérations de gestion	
Paragraphe 1	Fonds national de garantie des calamités agricoles	R431-33 à R431-38
Paragraphe 2	Fonds de garantie des calamités agricoles dans les départements d'outre-mer	Néant
Paragraphe 4	Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction	R431-48 à R431-59

### **Titre IV Régimes particuliers d'assurance**

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions relatives à certaines opérations de prévoyance collective et d'assurance	
Section I	Dispositions générales	R441-1 à R*441-3
Section II	Règles techniques et comptables	R441-4 à R441-24
Section III	Conversion de la convention	R441-26 à R441-28
Section IV	Dispositions transitoires	R441-30
Chapitre II	Garanties publiques pour le commerce extérieur	
Section I	Dispositions générales	R442-2 à R442-7-3
Section II	Opérations d'exportation	R442-8-1 à R442-8-13
Section III	Opérations d'investissement	R442-9-1 à R442-9-3
Section IV	Opérations d'importation	R442-10-1 à R442-10-4
Section V	Opérations d'achat par des entreprises françaises auprès de fournisseurs français en concurrence avec une entreprise étrangère bénéficiant d'un soutien public à l'exportation	R442-10-6 à R442-10-10
Section VI	Opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française réalisées à l'étranger par des entreprises françaises	R442-11-1 à R442-11-4

### **Titre V Organisme d'information** R451-1 à R451-6

## **Livre V Distributeurs d'assurances**

### **Titre I<sup>er</sup> Distribution d'assurances**

Chapitre I <sup>er</sup>	Champ d'application, définitions et exigences professionnelles et organisationnelles	R511-1 à R511-3
Chapitre II	Principes généraux relatifs à l'intermédiation d'assurance	

Section I	Obligation d'immatriculation	R512-1 à R512-6
Section II	Autres conditions d'accès et d'exercice	R512-7
	Sous-section 1 Conditions d'honorabilité	
	<i>Cette sous-section ne comporte pas de disposition réglementaire</i>	
	Sous-section 2 Conditions de capacité professionnelle	R512-8 à R512-13-1
	Sous-section 3 Assurance de responsabilité civile	R512-14
	Sous-section 4 Garantie financière	R512-15 à R512-17
Chapitre III	Dérogation aux principes généraux pour les intermédiaires d'assurance à titre accessoire	
Chapitre IV	Contrôle des conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distribution	
Section I	Modalités de contrôle spéciales aux conditions d'honorabilité	R514-1
Section II	Modalités de contrôle spéciales aux conditions de capacité professionnelle	R514-3 à R514-5
<b>Titre II</b>	<b>Informations à fournir par les distributeurs et règles de conduite</b>	
	Chapitre unique Dispositions applicables à l'ensemble des contrats d'assurance	R521-1 à R521-4
<b>Titre IV</b>	<b>Dispositions applicables dans les îles Wallis et Futuna</b>	R541-1

## PARTIE RÉGLEMENTAIRE - ARRÊTÉS

### Livre I<sup>er</sup> Le contrat

#### Titre I<sup>er</sup> Règles communes aux assurances de dommages non maritimes et aux assurances de personnes

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	A111-1 à A111-6
Chapitre II	Conclusion et preuve du contrat d'assurance - Forme et transmission des polices	A112 à An. à l'art. A112-1
Chapitre III	Obligations de l'assureur et de l'assuré	A113-1
Chapitre IV	Compétence et prescription	Néant

#### Titre II Règles relatives aux assurances de dommages non maritimes

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	A121-1 à A121-2
Chapitre II	Les assurances contre l'incendie	Néant
Chapitre III	Les assurances contre la grêle et la mortalité du bétail	Néant
Chapitre IV	Les assurances de responsabilité	Néant
Chapitre V	L'assurance des risques de catastrophes naturelles	A125-1 à A125-4
Chapitre VI	L'assurance contre les actes de terrorisme	Néant
Chapitre VII	L'assurance de protection juridique	Néant

#### Titre III Règles relatives aux assurances de personnes et aux opérations de capitalisation

Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	
Section I	Valeur de référence du contrat	A131-1 à A131-4

Chapitre II	Les assurances sur la vie et les opérations de capitalisation	
Section I	Dispositions générales	Néant
Section II	Les assurances populaires	Néant
Section III	Information du souscripteur et du bénéficiaire et tarification	A132-1 à An. à A132-9-6
Section IV	Les assurances ayant pour objet l'acquisition d'immeubles au moyen de constitution de rentes viagères	Néant
Section V	Participation aux bénéfices techniques et financiers	A132-10 à A132-17
Section VI	Tarifs	A132-18 à A132-19
Chapitre IV	Engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification	A134-1 à A134-7
<b>Titre IV Les assurances de groupe</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>		A141-1
Chapitre II	Plan d'épargne retraite donnant lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe	A142-1
Chapitre III	Contrats de retraite professionnelle supplémentaire	A143-1 à A143-3-4
Chapitre IV	Contrats de retraite supplémentaire associatifs	
Section I	<i>Cette section ne comporte pas de disposition réglementaire</i>	
Section II	<i>Cette section ne comporte pas de disposition réglementaire</i>	
Section III	Dispositions particulières au plan d'épargne retraite populaire	
Sous-section I	Dispositions techniques spécifiques au plan d'épargne retraite populaire	A144-1
Sous-section II	Gouvernance du plan	A144-2 à A144-4
<b>Titre VI Dispositions diverses relatives aux contrats d'assurance et de capitalisation</b>		
Chapitre unique		
Section I	Rédaction du contrat en langue française	Néant
Section II	Polices d'assurance sur la vie ou bons de capitalisation ou d'épargne égarés, détruits ou volés	A160-1 à An. art. A160-1
Section III	Contrats d'assurance libellés en monnaie étrangère	Néant
Section IV	Rachat par les entreprises d'assurance sur la vie des rentes inférieures à un certain montant minimal	A160-2 à A160-4
Section V	Effet sur les contrats d'assurance de la réquisition des biens et services	Néant
<b>Titre VII Le contrat d'assurance maritime</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions générales	Néant
Chapitre II	Règles communes aux diverses assurances maritimes	Néant
Chapitre III	Règles particulières aux diverses assurances maritimes	Néant
<b>Livre II Assurances obligatoires</b>		
<b>Titre I<sup>er</sup> L'assurance des véhicules terrestres à moteur et de leurs remorques et semi-remorques</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	L'obligation de s'assurer	
Section II	Étendue de l'obligation d'assurance	A211-1-1 à A211-1-3
Section III	Franchises, exclusions de garantie et déchéances	A211-3
Section IV	Contrôle de l'obligation d'assurance	
Paragraphe 1	L'attestation d'assurance	A211-4 à A211-8
Paragraphe 2	Le certificat d'assurance	A211-9 à A211-10

Section V	Dispositions relatives à l'assurance des véhicules en circulation internationale et de certains autres véhicules	Néant
Section VI	Procédures d'indemnisation	A211-11 à Annexe art. A211-11
Section VII	Pénalités	Néant
Chapitre IV	Dispositions particulières aux départements et territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte	Néant
<b>Titre II</b>	<b>L'assurance des engins de remontée mécanique</b>	
Chapitre unique		A220-3 à A220-4
<b>Titre III</b>	<b>L'assurance de la responsabilité civile des chasseurs</b>	
Chapitre unique		A230-5 à Annexe art A230-7
<b>Titre IV</b>	<b>L'assurance des travaux de bâtiment</b>	A243-1 à Annexe III art. A243-1
<b>Titre V</b>	<b>Dispositions relatives au bureau central de tarification</b>	A250-1 à A250-2
<b>Livre III</b>	<b>Les entreprises</b>	
<b>Titre I<sup>er</sup></b>	<b>Dispositions générales et contrôle de l'Etat</b>	
Chapitre unique		
Section I	Dispositions générales	A310-1
Section II	Autorité de contrôle des assurances	A310-3-1 à A310-4
Section III	Participation des entreprises d'assurance et de capitalisation à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic des stupéfiants	A310-5 à A310-8
Section IV	Sanctions	Néant
Section V	Procédures judiciaires et conciliation	A310-10
Chapitre II	Mesures de prévention et de gestion des crises	
Section I	Dispositions relatives à l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre des plans préventifs de rétablissement	A311-1 à A311-3
Section II	Dispositions relatives à l'élaboration des plans préventifs de résolution	A311-4 à A311-5
Section III	Dispositions relatives à l'analyse de la résolubilité	A311-6
<b>Titre II</b>	<b>Régime administratif</b>	
Chapitre II	Règles de constitution et de fonctionnement	
Section I	Dispositions communes	Néant
Section II	Sociétés anonymes d'assurance et de capitalisation	
Section IV	Sociétés d'assurance à forme mutuelle	
Paragraphe 1	Constitution	Néant
Paragraphe 2	Administration	Néant
Paragraphe 3	Obligations des sociétaires et de la société	A322-6 à A322-7
Paragraphe 4	Réassurance	Néant
Paragraphe 5	Publicité	Néant
Paragraphe 6	Nullités	Néant
Section V	Sociétés mutuelles d'assurance et leurs unions	Néant
Section VI	Sociétés ou caisses d'assurances et de réassurances mutuelles agricoles	Néant
Section VII	Tontines	Néant
Section VIII	Les sociétés de groupe d'assurance et les conventions d'affiliation	
Chapitre III	Procédures de redressement et de sauvegarde	

Section I	Règles générales	Néant
Chapitre IV	Transfert de portefeuille	Néant
Chapitre V	Retrait de l'agrément administratif	Néant
Chapitre VI	Liquidation	Néant
Chapitre VII	Privilèges	Néant
Chapitre VIII	Sanctions	Néant

### **Titre III Régime prudentiel applicable aux entreprises ne relevant pas du régime dit "Solvabilité 2"**

Chapitre II	Réglementation des placements et autres éléments d'actif	
Section I	Éléments d'actif admis en représentation des engagements réglementés	A332-1 à A332-4
Section III	Estimation des éléments d'actif	A332-7
Section V	Règles particulières à certaines entreprises étrangères	Néant
Section VI	Dispositions particulières aux territoires d'outre-mer	Néant
Chapitre IV	Solvabilité des entreprises	A334-1

### **Titre IV Dispositions comptables et statistiques**

Chapitre I <sup>er</sup>	Principes généraux	A341-1 à Annexe I art. A341-1
Chapitre II	Dispositions comptables particulières	A342-1 à A342-2
Chapitre III	Plan et évaluations comptables particuliers à l'assurance	A343-1
Section I	Engagements et provisions techniques	A343-1-1 à A343-1-3
Section II	Estimation des éléments d'actifs	A343-2 à A343-2-2
Section III	Revenus des placements	A343-3 à A343-3-2
Section IV	Tenue de documents relatifs aux placements, contrats, sinistres, réassurances	A343-4 à A343-4-3
Section V	Dispositions particulières aux opérations de coassurance et coréassurance	A343-5
Chapitre IV	Catégories d'assurance et états à produire	
Section I	Dispositions générales	
Section II	Définition des catégories et sous-catégories.	A344-2
Section III	Etats à produire	A344-4
Chapitre V	Comptes consolidés	

*Les règles applicables à la consolidation et à la combinaison des comptes sont précisées par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-05 du 7 décembre 2000 publié au Journal officiel du 19 janvier 2001.*

### **Titre V Règles prudentielles applicables aux entreprises relevant du régime dit Solvabilité II**

Chapitre I <sup>er</sup>	Valorisation du bilan prudentiel	Néant
Chapitre II	Exigences de capital réglementaire	Néant
Chapitre III	Investissement	
Chapitre IV	Système de gouvernance	Néant
Chapitre V	Informations à fournir à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et au public	A355-1
Chapitre VI	Exigences spécifiques aux groupes	
Section I	Dispositions générales	
Section II	Dispositions relatives au contrôle des groupes	
Section III	Exigence de capital réglementaire des groupes	A356-3

- Section IV Système de gouvernance des groupes
- Section V Informations à fournir aux autorités de contrôle par les groupes
- Section VI Informations à fournir au public par les groupes
- Section VII Dispositions relatives à la surveillance complémentaire des entités réglementées appartenant à un conglomérat financier

## **Titre VI Libre établissement et libre prestation de services communautaires**

- Chapitre I<sup>er</sup> Définitions Néant
- Chapitre II Conditions d'exercice A362-1 à A362-2
- Chapitre III Contrôle et sanctions Néant
- Chapitre IV Transferts de portefeuille Néant

## **Titre VII Prestations de services fournies par une institution de retraite professionnelle établie dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France**

A370-1 à A370-3

## **Titre VIII Fonds de retraite professionnelle supplémentaire**

- Chapitre V Règles financières et prudentielles applicables aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire
- Section 1 Exigences de Solvabilité A385-1 à A385-3

## **Livre IV Organisations et régimes particuliers d'assurance**

### **Titre II Le fonds de garantie**

- Chapitre I<sup>er</sup> Le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages
  - Section I Dispositions spéciales aux accidents de la circulation survenus en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Mayotte
    - Paragraphe 1 Dispositions communes à l'indemnisation des dommages résultant d'atteintes à la personne et des dommages aux biens A421-1 à A421-1-1
    - Paragraphe 2 Dispositions applicables à l'indemnisation des dommages résultant d'atteintes à la personne Néant
    - Paragraphe 3 Dispositions applicables à l'indemnisation des dommages aux biens Néant
  - Section II Dispositions applicables aux accidents de chasse survenus en France métropolitaine Néant
  - Section III Organisation, fonctionnement et contrôle du fonds de garantie Néant
  - Section IV Régime financier du fonds de garantie
    - Paragraphe 1 Dispositions spéciales aux accidents de la circulation A421-3
    - Paragraphe 2 Dispositions spéciales aux accidents de chasse A421-4
    - Paragraphe 3 Dispositions communes aux accidents de la circulation et de chasse Néant
  - Section V Intervention du fonds en cas de retrait d'agrément administratif d'une entreprise d'assurance
    - Paragraphe 1 : Dispositions spéciales à l'assurance automobile A421-5 à A421-8
    - Paragraphe 2 : Dispositions spéciales à l'assurance construction A421-9 à A421-13
  - Section VI Dispositions particulières aux départements d'outre-mer Néant
  - Section VII Dispositions particulières aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte Néant
  - Section VIII Dispositions particulières applicables aux accidents d'automobile survenus à l'étranger Néant

Chapitre II	Le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions	A422-1
<b>Titre III Organismes particuliers d'assurance</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	La caisse centrale de réassurance	
Section I	Dispositions générales	A431-1
Section II	Opérations effectuées avec la garantie de l'Etat	
Paragraphe 1	Dispositions communes	Néant
Paragraphe 2	Risques exceptionnels et nucléaires	Néant
Paragraphe 3	Risques de catastrophes naturelles	Néant
Paragraphe 4	Risques d'attentat	A431-5 à A431-6
Section III	Opérations de gestion	
Paragraphe 1	Fonds national de garantie des calamités agricoles	A431-7
Paragraphe 2	Fonds de garantie des calamités agricoles dans les départements d'outre-mer	Néant
Paragraphe 3	Fonds de revalorisation de certaines rentes allouées en réparation du préjudice causé par un véhicule terrestre à moteur	A431-8 à A431-9
Paragraphe 4	Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction	Néant
Chapitre II	Conditions et modalités d'octroi de la garantie de l'Etat pour les opérations concourant au développement du commerce extérieur de la France	
Section I	Dispositions générales	Néant
Section II	Administration et fonctionnement	Néant
Section III	Risques garantis	
Paragraphe 1	Dispositions générales	Néant
Paragraphe 2	Opérations d'exportation	Néant
Paragraphe 3	Prêts ou crédits bancaires	Néant
Paragraphe 4	Investissements connexes à des opérations d'exportation	Néant
Paragraphe 5	Opérations d'importation	Néant
Paragraphe 6	Dispositions communes	A432-4 à A432-9
<b>Titre IV Régimes particuliers d'assurance</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Dispositions relatives à certaines opérations de prévoyance collective et d'assurance	
Section I	Dispositions générales	Néant
Section II	Règles techniques et comptables	A441-1 à A441-6
Section IV	Dispositions transitoires	Néant
Section V	Dispositions particulières à la caisse nationale de prévoyance	Néant
Chapitre II	Autres régimes particuliers d'assurance	Néant
<b>Livre V Intermédiaires d'assurance</b>		
<b>Titre I<sup>er</sup> Intermédiation en assurance</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Définitions	Néant
Chapitre II	Principes généraux	
Section I	Obligation d'immatriculation	A512-1 à A512-3
Section II	Autres conditions d'accès et d'exercice	A512-4 à A512-8
<b>Titre II Informations à fournir par les distributeurs et règles de conduite</b>		
Chapitre I <sup>er</sup>	Exigences en ce qui concerne les contrats de capitalisation et certains contrats d'assurance vie	A522-1

**ANNEXES**

Annexe 1	Assurances obligatoires	p. 1489
Annexe 2	Lutte contre le blanchiment de capitaux	p. 1501
Annexe 3	Comptabilité	p. 1523
Annexe 4	Protection du consommateur	p. 1705
Annexe 5	Droit des assurances de l'Union européenne	p. 1731
Annexe 6	Organismes de garantie, d'indemnisation et de prévention	p. 1755
Annexe 7	Intermédiation en assurance	p. 1763
Annexe 8	Prévoyance complémentaire	p. 1851
<b>Table de concordance</b>		p. 1867
<b>Index alphabétique</b>		p. 1937

